
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE-NATIONALE MASCULIN

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Pré-Nationale Masculin » (PNM).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France de Nationale Masculin 3 (NM3).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

14 associations sportives :

- a- Les Associations sportives descendantes de NM3 la saison précédente
- b- Les Associations sportives maintenues en PNM compte tenu des descentes de NM3.
- c- Les Associations sportives issues de la RM2.

Pour être engagées dans cette division, les Présidents des clubs concernés doivent retourner obligatoirement avec le bulletin d'engagement, la charte d'engagement des clubs relevant de la catégorie des clubs de CF/PN.

L'engagement sera refusé en cas de non-transmission du document (voir le tableau des Infractions et Mesures des Règlements Sportifs Généraux LIFBB

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en poule unique :

Les 14 Associations sportives sont groupées en une poule unique disputant des rencontres aller- retour à l'issue desquelles un classement est établi.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

Article 4 : Montées et descentes

Montées :

Les équipes classées première, deuxième et troisième du championnat montent en Nationale 3 Masculine.

Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accèsion (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement de la poule.

Dans le cas où la saison n'irait pas à son terme, le classement sera effectué par la méthode du ratio.

Descentes :

Le principe de base (aucune descente de NM3) est la descente des quatre (4) dernières équipes de la poule vers la RM2 pour la saison 2023-2024.

Pour chaque descente(s) de NM3, il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RM2 qu'il y a de descente(s) de NM3.
Dans le cas où la saison n'irait pas à son terme, le classement sera effectué par la méthode du ratio.

La Ligue Ile de France se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PNM selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste fondé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel : Samedi 20h30

Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon : Taille 7

Feuille : Emarque V2 obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Joueurs autorisés à jouer

L'article 432.2.2 des Règlements Généraux de la FFBB stipule : « A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, avoir :

Validé sa pré-inscription via le formulaire e-Licence dans le cadre d'un processus dématérialisé ;

Adressé sa demande de licence à la Commission de Qualification compétente dans le cadre d'un processus papier (le dossier doit être transmis avant cette date, cachet de la poste faisant foi) »

Type de Licence	OC	1C- 1CAST	2C- 2CAST	OCT	0CAST	0CAST CTC	JN / ON
Nb maximum	10	3*	Interdit	3*	3*	5	2 JN ou 1 JN+1 ON

Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».

Les joueuses doivent avoir le statut CF-PN.

La modification de la licence de JH à JN ou de OH à ON doit être demandé à la FFBB après paiement des droits financiers complémentaires.

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 48 à 51 du règlement sportif général de LIFBB)

Désignations

Arbitres 2 arbitres désignés par le CRO
OTM 2 désignés par la CRO
réglé par la caisse de péréquation
réglé par le club recevant

Article 6 : Obligations

Statut du technicien

- Le CQP complet
- Ou
- Le Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basket-Ball (DETB) complet
- Ou
- Diplômes de niveaux supérieurs

Il est interdit de cumuler les fonctions de joueurs et de techniciens lors d'une rencontre.

Obligations sportives

1 équipe séniors masculine et 2 équipes jeunes masculines (U20M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.

Règlement des officiels

Se conformer aux règlements FFBB